

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du président:



Volume 7, No, 02

Mars 2010

Bonjour à toutes et à tous,
Tout d'abord j'aimerais féliciter les membres de l'exécutif qui ont été élus lors des dernières élections de l'exécutif soit Sylvain Le Riche (VP Santé-Sécurité), Denis Charette (Secrétaire), Jean-Guy Harrison (Brassage), Raymond Dionne (empaquetage) et Michel Bourdeau (Livraison) J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier Alain Lapointe pour son implication au cours des

dernières années.

En terminant, j'aimerais féliciter et remercier tous les délégués qui ont été élus et ou réélus. Je tiens à remercier tous les représentants syndicaux pour leurs efforts et le temps qu'ils consacrent à s'occuper du bien-être collectif. Merci messieurs et madame de votre implication.

Yanic Beaudry

Dans ce numéro

| | |
|---|----------|
| • Mot du président | 1 |
| • Mot de l'exécutif | |
| • Mot du nouveau V.-P. Empaquetage | 2 |
| • Nouvelle Chronique | |
| • 400^{ième} jour de lock out au Journal de Montréal | 3 |
| • Publicité | 4 |
| • Mot du V.-P. sortant | |
| • Départ à la retraite et nouveau permanent | |

Mot de l'exécutif:

C'est avec grand plaisir que nous avons appris que nos confrères de la province ont acceptés à près de 79% les offres patronales en vue du renouvellement de leur convention collective.

Même s'ils sont maintenant syndiqués avec les Teamsters, certains de nos anciens camarades vont devoir vivre avec cette nouvelle convention collective. Comme ce fut le cas avec nous, l'employeur leur avait laissé entendre dès le début que si les parties n'en arrivaient pas à un règlement avant l'échéance de l'ancienne convention collective, que les argents investies dans un plan de contingence seraient prélevés à même leurs nouvelles conditions de travail. De leur côté, les

Teamsters, lors du dernier maraudage avaient criés haut et fort qu'ils mettraient Labatt à genou, et bien force est d'admettre que Labatt aura tenu promesse beaucoup plus que les Teamsters. Même si les différences entre notre nouvelle convention collective et celle des Teamsters sont peu nombreuses, nous aurons obtenu un boni de signature qu'ils n'ont pas eu et les termes d'allocation temporaire de retraite sont différents alors que nous avons droit à \$15 000 sur quatre ans et qu'eux bénéficieront de \$6 745 sur 6 ans. Pour le reste et à quelques exceptions près, nos contrats de travail sont très similaires.

De notre côté, nous sommes très heureux de constater

que les gens ne se posent pas trop de questions et qu'ils ne se préoccupent pas trop des changements à venir suite aux nouvelles classifications. En effet, le 7 février dernier nous nous attendions à une assemblée générale un peu mouvementée suite aux rencontres ayant eu lieu la semaine précédente et suite à toutes les modifications apportées. Contre toute attente ce fut une assemblée très calme. Le faible taux de participation nous laisse croire que les gens acceptent et comprennent bien les changements à venir. C'est donc dire que le comité de négociation a fait un excellent travail.

Merci

Votre comité exécutif

V.-P. Empaquetage



Puisque je viens de me joindre à l'exécutif, je n'ai pas encore pris connaissance de tous les dossiers et de toutes les tâches liées à mon poste. J'aimerais quand même remercier les membres de l'empaquetage de leur confiance. Je vous assure que je continuerai de

représenter les intérêts des membres avec la même rigueur que j'ai su démontré au cours des dernières années. Avec l'équipe de délégués en place, nous espérons être en mesure de répondre à vos attentes.

Je désire également remercier Alain Lapointe pour son travail au cours des dernières années à titre de VP empaquetage.

Raymond Dionne
VP Empaquetage

Chronique

Question / Réponse

Bonjour à toutes et à tous, voici une nouvelle chronique que nous utiliserons à l'occasion dans le journal syndical, afin de répondre à des questions qui nous sont souvent posées par les membres de notre syndicat, le conseil syndical a jugé pertinent de les rendre accessible à tous, alors n'hésitez pas à me les communiquer, qui s'est elle pourrait se retrouver dans une des prochaines éditions du Brasseur Syndical...

1. Qu'es ce qui se passe avec mon assurance médicament ou dentaire si je prends ma retraite à 56 ans ou à 65 ans? Lors de la retraite si tu as moins de 65 ans tu gardes ton assurance médicament (jusqu'à 65 ans) et tu as droit à \$6000 (à vie) pour le paramédical selon des termes préétabli (ex: voir feuille remise aux salariés qui quittent.) Tu as également une assurance vie de \$7500 (pour ceux qui ont quitté depuis le 1er janvier 2010 et qui quitteront dans le futur). Ceux qui ont quitté avant le 1er janvier 2010 ont une assurance vie de \$4000. Aucune couverture dentaire ni pour les soins visuels est en vigueur à la retraite.
2. J'ai pris ma retraite. Deux ans plus tard il y a négociation d'une nouvelle convention...Est-ce que je peux être affecté par cette nouvelle convention. Ex: Je vais avoir 60 ans dans quelques semaines et ma pension devrait être réajusté comme il a été établi lors de mon départ deux ans plus tôt. Avec le renouvellement de la convention, la compagnie a décidé d'enlever l'ajustement à 60 ans. Est-ce que cela pourrait affecter ma pension? Tu ne peux avoir d'ajustement à la baisse mais ta rente sera "gelée" si le recalcul est égal ou inférieur à ta rente actuelle au moment du recalcul.
3. Est-ce que je peux transformer mon assurance vie de Labatt en une assurance vie personnelle à ma retraite? Oui tu as 30 jours après la retraite pour convertir ta police d'assurance Manuvie en police personnelle. Tu n'auras pas à subir d'examen médical mais tu devras acquitter la franchise comme si tu prenais une assurance personnelle. Autrement dit, si tu es malade cette option peut-être très avantageuse car ils ne peuvent te refuser et tu n'as pas à subir d'examen médical. Par contre si tu es en santé, tu n'y verras aucun avantage.



Vendredi 26 février 2010

400e jour de lock-out — Nouvelles mesures pour inciter Quebecor à négocier

Le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (STIJM) a marqué le 400^e jour du lock-out imposé par Quebecor en dévoilant une série de mesures, dont une nouvelle campagne de publicité, destinées à inciter l'employeur à négocier. L'annonce survient quelques

jours à peine après que le président du STIJM, Raynald Leblanc, eut reçu de la part de l'employeur une lettre confirmant pour la quatrième fois un refus de celui-ci de négocier. M. Leblanc avait suggéré, par lettre à Pierre Karl Péladeau, la nomination d'un médiateur spécial pour rapprocher les parties.

Accompagné de Claudette Carbonneau, la présidente de la CSN à laquelle est affilié le STIJM, M. Leblanc a annoncé le lancement simultané d'une pétition et d'une campagne publicitaire visant à rappeler au grand public que 253 employés du *Journal de Montréal* sont en lock-out. Le slogan principal de cette campagne

s'inspire de celui du *Journal de Montréal* : « Le quotidien francophone le plus fermé en Amérique. »

M^{me} Carbonneau et M. Leblanc ont aussi indiqué avoir rencontré récemment le ministre québécois du Travail, Sam Hamad, pour l'inciter à utiliser les pouvoirs mis à sa disposition pour rétablir le rapport de forces dans le dossier. Quebecor, a rappelé M^{me} Carbonneau, utilise les dispositions de la loi antibiseurs de grève de telle façon que celles-ci sont à toutes fins pratiques inopérantes.

Source
www.ruefrontenac.com

La CSN entend occuper tous les espaces pour élargir les appuis aux 253 lock-outés afin de favoriser la reprise des pourparlers et mettre un terme au conflit. « Nous allons maximiser les moyens pour en arriver à un règlement négocié satisfaisant pour les parties, a poursuivi Claudette Carbonneau. Nous allons aussi agir pour rétablir notre rapport de force, totalement déséquilibré par des dispositions anti-briseurs de grève inopérantes en raison du recours massif aux nouvelles technologies permettant le travail à distance. C'est une aberration de pouvoir jeter ses employés sur le trottoir tout en continuant de publier un journal comme si de rien n'était, alors que les autres employeurs sont tenus de respecter le Code du travail. »

« Nous constatons que notre mobilisation n'est pas sans effet, avec le dumping massif du journal en lock-out pour pallier notre action, a soutenu Raynald Leblanc. Il faut cependant continuer de rappeler la nature du conflit et le refus de négocier de Quebecor pour amener les gens à ne plus le lire. »

La campagne implique aussi des tournées des assemblées syndicales pour sortir le *Journal de Montréal* des lieux de travail.

« Le mouvement CSN en entier est derrière les lock-outés, de conclure la présidente de la CSN. Nous comptons aussi nous déployer sur tous les fronts pour mettre fin à ce conflit insensé. » Nous vous rappelons qu'en appui aux lock-outés le STIJM-CSN vous demande de ne plus lire le *Journal de Montréal* qui est rédigé par des briseurs de grève. Nous vous suggérons d'aller sur le site de Rue Frontenac.com



2^e Omnium de golf

Au profit des cadets de l'air
de St-Jean / Iberville
Escadron 613



**Club de Golf
Bois Missisquoi**

321, avenue Venise Ouest
Venise-en-Québec (Qc)
J0J 2K0

Samedi le 5 juin 2010
Golf, kart et souper inclus \$85.00
Souper seulement \$30.00

Les 1^{er} départs effectueront à 11h30 et le souper se déroulera à 18h30 environ selon le nombre de participation.

Pour de plus amples détails communiquer avec:

Jacques Turgeon au 514 606-3733 ou par courriel

turgeonjacques@videotron.ca



Départ à la retraite

(1 février 2010)

François Vachon
Jean-Marc Barrette
Jean-Marc Hamel
Antonin Larouche
John Patton
Martin Potvin
Guy Prud'homme

Paul Verdon
Raymond Brière
Jacques Riendeau
Denis Deslauriers
Réal Poupart
Jean-Guy Quimper
Frank Cross
Gilles Daigneault
Michel Duranceau

Bonjour à toutes et à tous,

J'aimerais profiter de cette tribune pour remercier tous ceux et celles qui m'ont accordé leur confiance au cours de mon dernier mandat au sein de l'exécutif et du comité de négociation. J'ai apprécié travailler pour mes collègues de travail, ce fut une expérience enrichissante pour moi. Bonne chance à toi Raymond dans tes nouvelles fonctions.



Merci encore une fois.

TOURNOI DE CURLING 'LABATT' - 2010

**27^{ÈME} EDITION les 8, 9, 10 avril
2010**

À Chicoutimi

Préparer vos équipes

Prière de communiquer avec

Jacques Turgeon au 514 606-3733



Nouveaux Permanents

Richard Larivière
Eric Mireault
Francis Wilson
Michel Poirier
Ghendaie Eremita

Félicitation à tous

Collaborateurs:

Comité journal:
Mylène Tellier
Claude St-Onge
V.P. à l'information:
Robert Daneau
Impression:
Imprimerie CNM3